

## Annonce montage des grues / Commune de Payerne Contrôle et prévention des accidents dus aux chantiers, selon RPAC



## RÈGLEMENT de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC) du 21 mai 2003 (état: 01.04.2004)

## Art. 5 al 3 et 4 Ouverture des chantiers et examen des installations

L'organe de contrôle doit être avisé, <u>au moins dix jours à l'avance</u>, du montage de **grues** ou d'échafaudages.

Suivant les circonstances, le genre ou la nature des installations et ouvrages nécessaires, l'organe de contrôle des chantiers peut subordonner l'utilisation de machines, engins ou installations à une inspection préalable ou à des essais de résistance ou de stabilité. *Le carnet ou (livre) de la grue, sera sur le chantier pour contrôle!* 

A remplir par l'entreprise	Retour de la fiche remplie par mail à: <u>jean-marc.pignat@laconstruction.ch</u>						
Entreprise :							
Descriptif du chantier :							
Adresse du chantier / Lieu-dit :							
Parcelle: Selon les plans disponibles	N°						
COPIE du plan d'installation:	OUI Donné le:			NON .			
Responsable du chantier: Chef de chantier/CC ou Contremaître/CM	Nom:	om: M.		Portable:	079 /		
Date du montage de la grue:	Le						
Nombre de grue(s):	1 grue		2 grues	3 grues	es 🗌 Plus		
Type de grue(s):	Tour						
Type de grue(s):	Montage rap	ide мтк					
Hauteur sous crochet:	Hsc =						
Longueur de la flèche:	Lf =						
Date de la prochaine expertise de la grue			Le				
COPIE du carnet/livre de la grue	oui 🗌		Donné le:			NC	N 🔲
Dangers particuliers	OUI			NON			
Ligne CFF							
Ligne électrique HT							
REGA / Hôpital							
Conflit avec une autre grue							
Bords des talus							
Ad 2.3.1 Miles on overre data is zone diagreeurs  S = L/2 + H/10 + a  Reprint the content follows  The street of t							nin 2m
hargé de sécurité CFST pour la Commune de Payerne							
ean-Marc Pignat	Bureau technique						
78 623 44 36			Rue des Champs-Lovats 19				
ean-marc.pignat@laconstruction.ch  1401 Yverdon-les-Bains  Application of the properties of the proper							
Nandataire externe chargé des contrôles de sécurité sur les chantiers 024 445 61 70							

Direction des travaux : Dorian Chatelanat - E-mail: <a href="dorian.chatelanat@payerne.ch">dorian.chatelanat@payerne.ch</a>

Hôtel de Ville - Case postale 112 - 1530 Payerne

E-mail: <u>travaux@payerne.ch</u> Tél : 026 / 662 65 30 Fax : 026 / 662 65 26 <u>www.payerne.ch</u>



